

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2025/07/07/4.6 portant sur

Un Avis rendu par la CCI Nice Côte d'Azur en matière d'urbanisme :

Modification n°4 du PLU de Roquette-sur-Siagne

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 07 juillet 2025

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet AUDITMED, **Commissaires aux comptes**.

Monsieur KLEYNHOFF Bernard, **Président Honoraire**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Présidente, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires**.

49 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GIBAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**.



ABSENTS

Monsieur Laurent HOTTIAUX – **Préfet des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires.**
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MESSINA Aurélie, PASTORELLI Nadège, TRICART Michel, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**

**VUS :**

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 42 et 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 1^{er} juillet 2025.

CONSIDERANT :

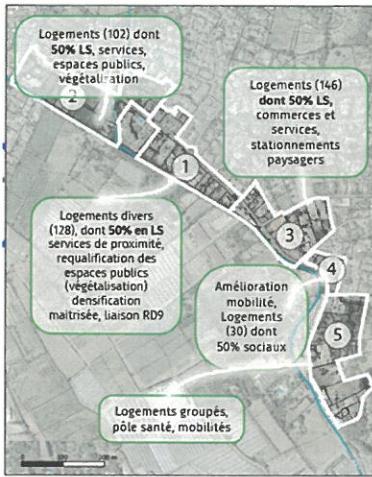
- ✎ Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur de la CCINCA, le Bureau est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour attributions de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des Assemblées générales et pour toute question intéressant la CCINCA ; à ce titre, il a été sollicité et a rendu un avis favorable lors de sa consultation électronique du 1^{er} juillet 2025 ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement Intérieur de la CCINCA, l'Assemblée générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA.

DELIBERATION**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▮ **ADOPTENT** l'avis précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCÉDURE	AVIS
Roquette sur Siagne	Modification n°4 – PLU de Roquette-sur-Siagne	Favorable avec réserves
	La commune souhaite : - Lever la Servitude d'Attente de Projet, par la création d'une OAP : <u>Orientation d'Aménagement et de Programmation</u>, valant règlement - Clarifier le règlement écrit et mettre à jour les emplacements réservés	

POINTS CLÉS – OAP VALANT RÈGLEMENT



LS = Logements sociaux

Dans l'OAP, les séquences urbaines regroupent au total 45 entreprises, pour 86 emplois. Les activités de commerces et de services sont prédominantes.

PLU zonage	Emprise	Hauteur
Ub - 41 entreprises	50% max	10m ou R+2
Ucb - 4 entreprises	25% max	6,5m ou R+1

IMPACTS POTENTIELS

L'OAP définit des secteurs où des projets de logements, d'espaces publics et de parkings enterrés sont envisagés. Ainsi :

- **Création de l'emplacement réservé n°65** : « Création d'un parking paysager », zone comprenant un magasin de pneus/mécanique (Go pneus) et une carrosserie (Carrosserie de la Roquette)
- **Projets de logements** : existence d'activités de menuiserie « Store L'ouverture » et « Confiance fermeture ».
- **Réduction de l'emprise au sol** : risque d'impacter les capacités résiduelles de construction.

Avis favorable avec réserves

Les réserves portent sur :

- **Création d'un emplacement réservé = parking paysager**, en lieu et place de deux activités existantes :
 - Quid de leur avenir ? + demande de relocalisation de ces entreprises par les services de la commune
- **Projets de logements** :
 - Quid de l'avenir des deux entreprises existantes + demande de relocalisation de ces entreprises par les services de la commune si expropriation nécessaire.
- **Réduction de l'emprise au sol** :
 - Impact important sur les capacités résiduelles de construction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : **62** Nombre de déports : **0**
 Nombre de participants au vote : **49** (quorum : 32, atteint)
 Nombre de votes exprimés : **47**

Abstention : **2** Contre : **0** Pour : **47**

Nice, le 07 juillet 2025

La secrétaire

 Anne LECHACZYNSKI

Le Président

 Jean-Pierre SAVARINO